



Pv a la volee erreur immatriculation

Par **didier giraudeau**, le **19/01/2010 à 14:44**

bonjour

Le 10/11/2009, j' ai reçu par la poste une convocation au tribunal pour un pv a la volée, pour avoir roulé entre les files de voitures. Mais sur les trois avis de contravention, ils ont noté sur mon immatriculation 94, au lieu du 93. Puis-je contester selon les articles 429, et 529-2 du code de procédure pénale, aurai-je gain de cause, et suis-je obligé d'attendre la convocation au tribunal et dans combien de temps ?

Merci de vos conseils.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **19/01/2010 à 17:40**

Bonjour,

Je ne comprends pas la question.

Quel rapport entre les avis de PV que vous avez reçu et une convocation au tribunal ? Est-ce que la case cochée pour la classe amende est le A ?

Etes vous motard pour avoir roulé entre 2 files de voitures ?

Par **didier giraudeau**, le **19/01/2010** à **18:18**

bonjour,

précision oui je suis motard, et sur le pv le cas A est coché ,j'ai donc une convocation au tribunal. car au premier courrier simple pour me présenter au commissariat du boulevard périphérique , j' étais en arrêt maladie et ne pouvais me déplacé. donc je leurs ais téléphoné et ils m'ont expliquer que c'était pour un pv a la volée sur le périphérique, et qu 'ils m'enverraient une convocation pour le tribunal.

voila merci de vos conseil. cordialement

Par **Tisuisse**, le **19/01/2010** à **23:45**

Comment se fait-il que, malgré une erreur de numéro de département sur votre convocation, ils aient pu vous retrouver ? Cela signifierait-il que les FDO, et maintenant le tribunal, possède votre vrai numéro de plaque ? Dans ce cas, c'est une simple erreur du copiste, une erreur de plume, qui ne remettra pas en cause votre infraction, donc ses conséquences.